

Procès-verbal du Comité d'accompagnement pour l'aéroport de Charleroi du 21 octobre 2024

Présents :

- Monsieur **Frédéric DEFRISE**, Président du Comité - représentant effectif de la Ville de Charleroi
- Monsieur **Gianni GALLUZZO**, représentant effectif de la Ville de Fontaine-L'Évêque
- Madame **Anne MATHELART**, représentante suppléante de la Commune Les Bons Villers
- Monsieur **Eric CHARLET**, représentant effectif de la commune de Chapelle-Lez-Herlaimont
- Madame **Larissa DAVOINE**, représentante effective de la Ville de Binche
- Madame **Jenny REULIAUX**, représentante suppléante de la Ville de Binche
- Monsieur **Boris PUCCINI**, représentant suppléant de la Ville de Fleurus
- Monsieur **Denis LEMERCINIER**, représentant suppléant de la Ministre Cécile NEVEN
- Monsieur **Nicolas THISQUEN**, représentant effectif de la SOWAER
- Monsieur **Thibaut de VILLENFAGNE**, représentant suppléant de la SOWAER
- Madame **Séverine LACOUR**, secrétaire du Comité, Sowaer-Environnement Charleroi

Excusés :

- Monsieur **Mikhaël JACQUEMAIN**, représentant effectif de la Ville de Fleurus
- Monsieur **Mathieu PERIN**, représentant effectif de la Commune Les Bons Villers
- Madame **Sophie RENAUX**, représentante suppléante de la Commune de Courcelles
- Madame **Caroline TAQUIN**, représentante effective de la Commune de Courcelles
- Monsieur **Julien PAUWELS**, représentant effectif de BSCA
- Monsieur **Hervé FRANSENS**, représentant suppléant de BSCA

Invités à la réunion :

- Monsieur **Quentin EVRARD**, Sustainability Manager BSCA
- Monsieur **Baptiste CAGNINA**, Strategic Support CEO
- Monsieur **Philippe DUMORTIER**, Directeur de Cabinet du Bourgmestre de la Ville de Binche
- Monsieur **Pierre BONMARIAGE**, Conseiller Environnement SOWAER

Absents :

- Monsieur **Annibale MOSCARIELLO**, représentant effectif de la Commune d'Anderlues
- Monsieur **Michel LONGUEVILLE**, représentant effectif de la Commune de Sombreffe

Début de la réunion : 14h05

1. Approbation du procès-verbal du 14 juin 2024

Le procès-verbal n'amenant aucune remarque, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Renouvellement du permis unique de l'aéroport de Charleroi

Monsieur Quentin EVRARD informe les membres du Comité que la demande de permis est en cours de finalisation.

Celle-ci sera donc prochainement introduite. Les membres du Comité seront informés lorsque la demande de permis sera déposée et recevable.

Dès que la demande sera déclarée complète et recevable, l'enquête publique pourra débuter. La durée de cette enquête publique est d'un mois.

Monsieur Quentin EVRARD présente les premières conclusions de l'étude d'incidences relatives aux éléments qui semblent les plus pertinents à apporter au niveau du Comité à savoir : les sols, le bruit et l'évolution des émissions CO2.

Cette présentation se trouve en annexe du présent procès-verbal.

Au niveau du volet « bruit », Monsieur Quentin EVRARD souligne que l'EIE montre que, malgré une augmentation des mouvements, le bruit généré par les aéronefs restera inscrit à l'intérieur des zones du PEB et du PDLT.

A ce jour, BSCA est en avance au niveau du renouvellement de la flotte présente sur l'aéroport puisque 40% des mouvements sont opérés par des avions de type Boeing Max 8.

Au niveau du volet « évolution des émissions CO2 », et notamment pour ce qui concerne l'utilisation de carburant de synthèse, Monsieur Quentin EVRARD annonce qu'à ce jour, Wizz Air opère déjà avec du SAF.

Question relative à ce point :

- Madame Jenny REULIAUX souhaite connaître le timing relatif au dépôt de la demande de permis, celui-ci devant initialement se faire en septembre.

Monsieur Quentin EVRARD confirme que le dépôt de la demande est retardé et que l'enquête publique ne débutera probablement qu'à la fin du mois de décembre (avec une semaine de suspension) ou début 2025.

La décision du Gouvernement wallon quant à l'octroi du permis unique ne pourra être rendue pour mars conformément au planning prévu.

- Monsieur le Président du Comité ajoute qu'une information sera diffusée aux membres du Comité dès que la demande de permis sera introduite et déclarée recevable. Monsieur Quentin EVRARD ajoute que l'ensemble de la demande de permis, en ce y compris l'EIE, sera disponible en ligne sur le site internet de BSCA.

3. Surveillance de la qualité de l'air ambiant autour de l'aéroport de Charleroi – Rapport ISSeP 1^{er} semestre 2024

Monsieur Pierre BONMARIAGE présente les principaux résultats des mesures réalisées autour de l'aéroport de Charleroi pour le 1^{er} semestre 2024.

Il en résulte la conclusion suivante: pour la grande majorité des polluants, les concentrations mesurées durant le 1^{er} semestre 2024 sont semblables à celles obtenues dans les stations des agglomérations de Charleroi et Liège et sont même légèrement inférieures pour les oxydes d'azote.

Au niveau des retombées d'hydrocarbures, tous les résultats sont inférieurs à la limite de quantification.

Aucun apport significatif en provenance des activités aéroportuaires ou des mouvements des avions n'a pu être mis en évidence si ce n'est quelques apports pour le monoxyde d'azote.

Ces résultats sont disponibles sur le site internet de la SOWAER via le lien <https://www.sowaer.be/informations-aux-citoyens/#qualite-de-l-air> ou directement via <https://www.wallonair.be/fr/publications/12-qualite-de-l-air-ambiant/279-charleroi-airport-rapport.html>

Question relative à ce point :

Ce point n'amène aucune question.

4. Plaintes « bruit » 2024

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thibaut de VILLENFAGNE afin de présenter les statistiques des plaintes liées aux nuisances sonores de l'aéroport enregistrées par la SOWAER durant les 9 premiers mois 2024.

Une diminution est constatée par rapport à la même période en 2023 avec une moyenne de +/- 15 plaintes par mois.

La majorité des plaignants sont situés à l'intérieur des zones du PDLT et 43% des plaintes ont été émises par 2 plaignants.

Monsieur Thibaut de VILLENFAGNE rappelle que les plaintes avec des vols ciblés, c'est-à-dire des plaintes où la personne identifie clairement un évènement sonore (date et heure), permettent aux services de la SOWAER de faire une analyse précise en vue d'identifier les phénomènes posant problème, d'y répondre mais également de relayer de manière plus constructive le ressenti des citoyens auprès des différentes autorités.

Une diminution de 2% des retours tardifs est constatée par rapport à la même période en 2023.

Questions relatives à ce point :

- Madame Anne MATHELART souhaite savoir si l'on va réellement vers une diminution des retours tardifs ?
- Madame Jenny REULIAUX constate également, sur base d'un courrier reçu d'un citoyen, que l'année 2022 comptabilise 338 jours où les heures d'ouverture de l'aéroport ont été prolongées.

Monsieur Quentin EVRARD rappelle que les retours tardifs sont dépendants de certains facteurs externes (guerre en Ukraine, problèmes de grèves au niveau du contrôle aérien, etc), lesquels engendrent des retards sur l'ensemble de l'activité aérienne.

BSCA est un des rares aéroports où l'on arrive à récupérer du retard et à contrôler les créneaux (rotation au sol de 25 min).

BSCA est bien conscient de cette problématique.

- Madame Jenny REULIAUX souhaite savoir quelles actions la SOWAER et BSCA comptent mettre en place ? Madame signale également que cette diminution des retours tardifs n'est pas le ressenti qu'en ont les citoyens.

Monsieur Quentin EVRARD explique que BSCA n'a pas de levier sur les retours tardifs mais bien sur les appareils. Aussi, les avions plus récents (Boeing MAX 8) sont les premiers à partir à 6h30 et, par conséquent, les derniers à atterrir le soir.

Il est impossible d'arriver à zéro retour tardif car cela dépend de nombreux facteurs extérieurs à BSCA.

Monsieur Thibaut de VILLENFAGNE rappelle qu'il n'est pas du ressort de la SOWAER de dresser des sanctions quant aux retours tardifs.

- Monsieur Boris PUCCINI demande confirmation des 338 jours d'ouverture prolongée en 2022 et si certains vols sont parfois refusés ?

Monsieur Quentin EVRARD précise que 75% des retours tardifs ont lieu entre 23h00 et 00h00, ce qui engendre en effet une prolongation des heures d'ouverture.

Quelques vols retours sont effectivement refusés par le SPW (service en charge de la vérification de la législation relative aux retours après 23h00).

Monsieur Quentin EVRARD propose de fournir les chiffres 2024 relatifs aux retours tardifs ainsi que ceux relatifs aux vols qui arrivent avec de l'avance sur le timing.

- Monsieur Boris PUCCINI pose la question de l'impact du phénomène d'inertie sur le suivi des trajectoires.

Monsieur Pierre BONMARIAGE précise que ce phénomène tend à se réduire grâce aux nouvelles technologies équipant les aéronefs. Ces derniers sont donc de plus en plus précis quant à la trajectoire à suivre.

5. Démantèlement et recyclage des avions : état d'avancement du dossier

Monsieur Nicolas THISQUEN informe le Comité que le projet n'a pas évolué depuis le dernier Comité.

Le modèle opérationnel financier est toujours en cours de finalisation en vue d'être présenté au Gouvernement wallon.

Ce point sera de nouveau abordé lors du prochain Comité.

Questions relatives à ce point :

Ce point n'amène aucune question.

6. Divers

6.1. Etat d'avancement des mesures d'accompagnement

Monsieur Thibaut de VILLENFAGNE rappelle les différentes mesures d'accompagnement proposées aux riverains dans les zones du PEB.

Questions relatives à ce point :

- Monsieur Gianni GALLUZZO souhaite savoir si les travaux d'insonorisation concernent principalement le remplacement des châssis ?

Monsieur Thibaut de VILLENFAGNE répond par l'affirmative.

6.2. Mesures sonores en dehors du PDLT – Etat d'avancement

Monsieur Pierre BONMARIAGE rappelle, qu'en plus du réseau de 17 sonomètres fixes et des campagnes de mesures sonores réalisées à l'intérieur des zones de bruit dans le cadre du principe d'égalité, le Gouvernement wallon a marqué son accord sur la possibilité pour les communes wallonnes situées en dehors du PDLT de bénéficier de mesures sonores ponctuelles (via la pose de 2 sonomètres) afin d'objectiver les niveaux de bruit perçus par les citoyens au passage des avions.

Pour l'aéroport de Charleroi, seule la commune de Sombreffe a fait cette demande. Les résultats de ces mesures seront présentés à la commune dans le courant du mois de novembre.

Cette mesure est toujours d'actualité pour les autres communes qui souhaiteraient en bénéficier.

La demande motivée doit être introduite par l'administration communale auprès de la SOWAER. Une première réunion sera alors programmée afin de déterminer les deux emplacements les plus pertinents pour les sonomètres (en fonction des plaintes émises, des trajectoires, etc...). Ces derniers doivent être installés sur emprises communales ou bâtiments publics.

Questions relatives à ce point :

- Madame Jenny REULIAUX souhaite savoir si « demande motivée » signifie que la localisation des sonomètres doit déjà être précisée ?

Monsieur Pierre BONMARIAGE répond que cette localisation sera faite en concertation avec la commune lors de la première réunion.

- Monsieur le Président du Comité demande que des précisions soient apportées quant à la notion de « demande motivée ».

Monsieur Thibaut de VILLENFAGNE indique que la commune doit simplement reprendre les faits qui l'amènent à introduire cette demande (plaintes citoyennes, constatations, etc).

Monsieur Philippe DUMORTIER annonce qu'une demande motivée pour la Ville de Binche sera prochainement envoyée à la SOWAER.

6.3. Nouveau rapport d'activités 2023 de l'ACNAW

Le rapport d'activités 2023 de l'ACNAW est disponible via le site : <https://acnaw.be/home.html>

6.4. Projet AERO SOLS

Monsieur Thibaut de VILLENFAGNE rappelle que la ministre de l'environnement a sollicité une étude pilote nommée « Aéro-Sols » en vue de répondre aux craintes des citoyens quant aux retombées d'hydrocarbure dans leur propriété.

Cette étude, menée par le consortium ISSeP – asbl Eco-Impact, a démarré en juin 2023 et s'est terminée en juin 2024. Les stations de mesures étaient localisées chez des riverains sur base volontaire.

Cette étude est donc indépendante du monitoring permanent de la qualité de l'air ambiant installé autour de l'aéroport de Charleroi.

Les résultats de ce projet AERO-SOLS seront présentés lors d'une réunion citoyenne qui se tiendra le lundi 18 novembre 2024 à partir de 20h00 à l'hôtel Vander Valk Charleroi.

6.5. Interpellation du Comité par le collectif Stop aux nuisances de l'aéroport de Charleroi
(courriel du 18 octobre 2024)

Monsieur le Président du Comité souhaite discuter de l'interpellation faite auprès des membres du Comité par le collectif « stop aux nuisances de l'aéroport de Charleroi », laquelle reprend toute une série de questions.

Monsieur le Président du Comité rappelle que les réunions du Comité ne sont pas publiques. Si un citoyen souhaite mettre un point à l'ordre du jour du Comité, il doit s'adresser au représentant de sa commune, lequel relayera la demande.

De même, il est de l'initiative des administrations communales d'organiser des réunions préalables avec leurs citoyens et/ou de diffuser les dates des Comités si elles le souhaitent.

Monsieur Philippe DUMORTIER et Madame Jenny REULIAUX signalent qu'à ce titre, ils relayent également les questions émises par le collectif dont le principal représentant réside dans leur ville.

Monsieur le Président du Comité précise que toutes les réponses à ces questions ne pourront être apportées lors du présent Comité, certaines nécessitant un retour vers d'autres autorités (ACNAW, Gouvernement, ...).

Monsieur Baptiste CAGNINA fait remarquer que toutes les questions posées suite à la réunion d'information publique (RIP) dans le cadre du renouvellement du permis ont été prise en compte dans l'étude d'incidences. Certaines réponses aux questions posées dans le présent courrier seront probablement apportées par ce biais.

Monsieur Denis LEMERCINIER précise également que des réponses ont également déjà été apportées suite aux interpellations du représentant de ce collectif auprès des différents Ministres.

Monsieur Quentin EVRARD informe qu'en ce qui concerne la liste des codes IATA, dont notamment le code 93, la révision de celle-ci a été proposée au niveau du Groupe de Travail Technique (GTT) mis en place à l'initiative du Gouvernement wallon. Cette révision sera donc concertée entre les différentes autorités présentes au GTT (ACNAW-SKEYES-SPW-BSCA-SOWAER).

Monsieur Boris PUCCINI souhaite savoir l'impact de l'allongement de la piste.

Monsieur Quentin EVRARD signale que ce point est étudié dans le cadre de l'étude d'incidences, laquelle sera disponible lors de l'enquête publique. Il précise toutefois qu'actuellement, le nouveau seuil de piste est presque systématiquement utilisé.

En termes de communication, Monsieur PUCCINI souhaite savoir si l'organisation de réunions citoyennes est envisageable dans les communes ?

Monsieur Thibaut de VILLENFAGNE rappelle que des réunions portant sur une thématique particulière peuvent être organisées en séances publiques lors des conseils communaux.

Monsieur Quentin EVRARD informe également qu'en termes de communication, des capsules vidéo sur différentes thématiques sont en cours de réalisation. Celles-ci pourront également servir de supports aux communes afin de répondre aux questions de leurs citoyens.

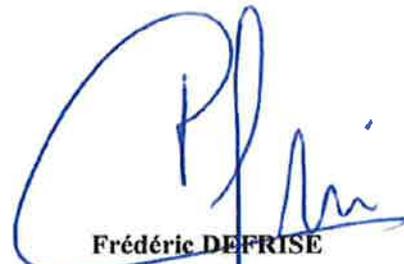
Monsieur Philippe DUMORTIER souhaite savoir si des indicateurs clés peuvent être mis en place et suivi dans le temps ?

Monsieur Quentin EVRARD confirme que BSCA est en train de mettre en place ses propres indicateurs (avions basés, etc), lesquels pourront être diffusés.

Fin de la réunion : 15h45



LACOUR Séverine
Secrétaire



Frédéric DEPRISE
Président

**SO
WA
ER**



Pour des demains durables

**Comité d'accompagnement
Aéroport de Charleroi**

21 octobre 2024



ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal du 14 juin 2024**
- 2. Renouvellement du permis unique de l'aéroport de Charleroi**
- 3. Surveillance de la qualité de l'air ambiant autour de l'aéroport de Charleroi – Rapport ISSeP 1^{er} semestre 2024**
- 4. Plaintes « bruit » 2024**
- 5. Démantèlement et recyclage des avions : état d'avancement du dossier**
- 6. Divers**

1. Approbation du procès-verbal du 14 juin 2024



2. Renouvellement du permis unique de l'aéroport de Charleroi



Etudes d'incidences

Premières conclusions

- Sous réserve du rapport final à délivrer -



Avant-propos

Approche conservatrice : L'étude d'ARIES se base sur des hypothèses prudentes, utilisant principalement des données de 2019 et excluant les progrès technologiques futurs, comme la mise en service du Boeing 737 Max 10 prévue pour 2027.

Commandes d'avions modernes non prise en compte : L'analyse intègre partiellement les commandes d'avions de nouvelle génération, mais sous-estime leur impact futur, notamment ceux déjà commandés par Ryanair et Wizzair.

Carburants durables sous-estimés : Les effets positifs des carburants SAF, qui peuvent réduire les émissions non-CO2 jusqu'à 50 %, ne sont pas suffisamment pris en compte.

Ambitions environnementales de B.S.C.A. sous estimées : Les objectifs environnementaux ambitieux de l'aéroport, notamment la réduction de 90 % de ses émissions directes d'ici 2030, ne sont pas pleinement intégrés dans l'analyse.



Sols

Actions entreprises afin de réduire les PFAS

Normes évolutives

- Actuellement : Somme 42 PFAS : 500 ng/l.

Jusqu'en décembre 2023, la limite était de 500 ng/l pour la somme de 42 PFAS, et 100 ng/l pour la somme de 20 PFAS présents dans l'eau potable. La limite de 500 ng/l était appliquée pour les 20 PFAS dans les eaux de ruissellement. Depuis 2024, la législation belge tend sous toute réserve à imposer une limite stricte de 100 ng/l pour la somme des 20 PFAS et pour tous types d'eau, reflétant un durcissement des critères de sécurité environnementale.

Mesures prises par BSCA

(en concertation avec les
Directions des Eaux
Souterraines, des Eaux de
Surfaces et de l'Assainissement
des Sols)

- Décontamination des camions :
 - Camion Rescue 1 : période de décontamination du 15 au 22 août 2024,
 - Camion Rescue 2 : période de décontamination du 22 au 29 août 2024,
 - Camion Rescue 5 : période de décontamination du 29 août au 5 septembre 2024,
 - Camion Rescue 4 : période de décontamination du 5 au 12 septembre 2024.
- En juin 2024, une nouvelle mousse sans PFAS a été acquise, tandis que l'ancienne sera envoyée en destruction, en même temps que la décontamination des camions soit le 5 septembre 2024.
- Remplacement des mousses fluorées par des mousses sans fluor pour le 12 septembre 2024.
- Curage bassin d'orage Sud en date du 19 août 2024 pour contrer l'évènement survenu en octobre 2023.
- Des mesures complémentaires et un monitoring seront mis en place après le remplacement des mousses. *Par le passé, lors de l'utilisation de mousse avec PFAS, la pollution était circonscrite (de décembre 2023 juin 2024). B.S.C.A. contenait la mousse sur le site pour la récupérer et l'envoyer en destruction.*

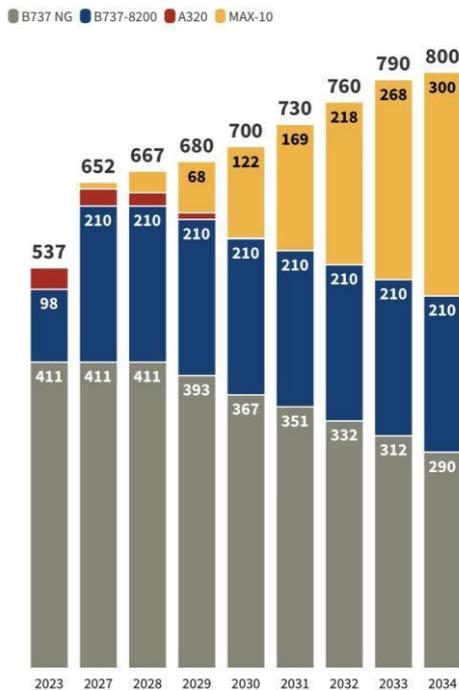


Bruit

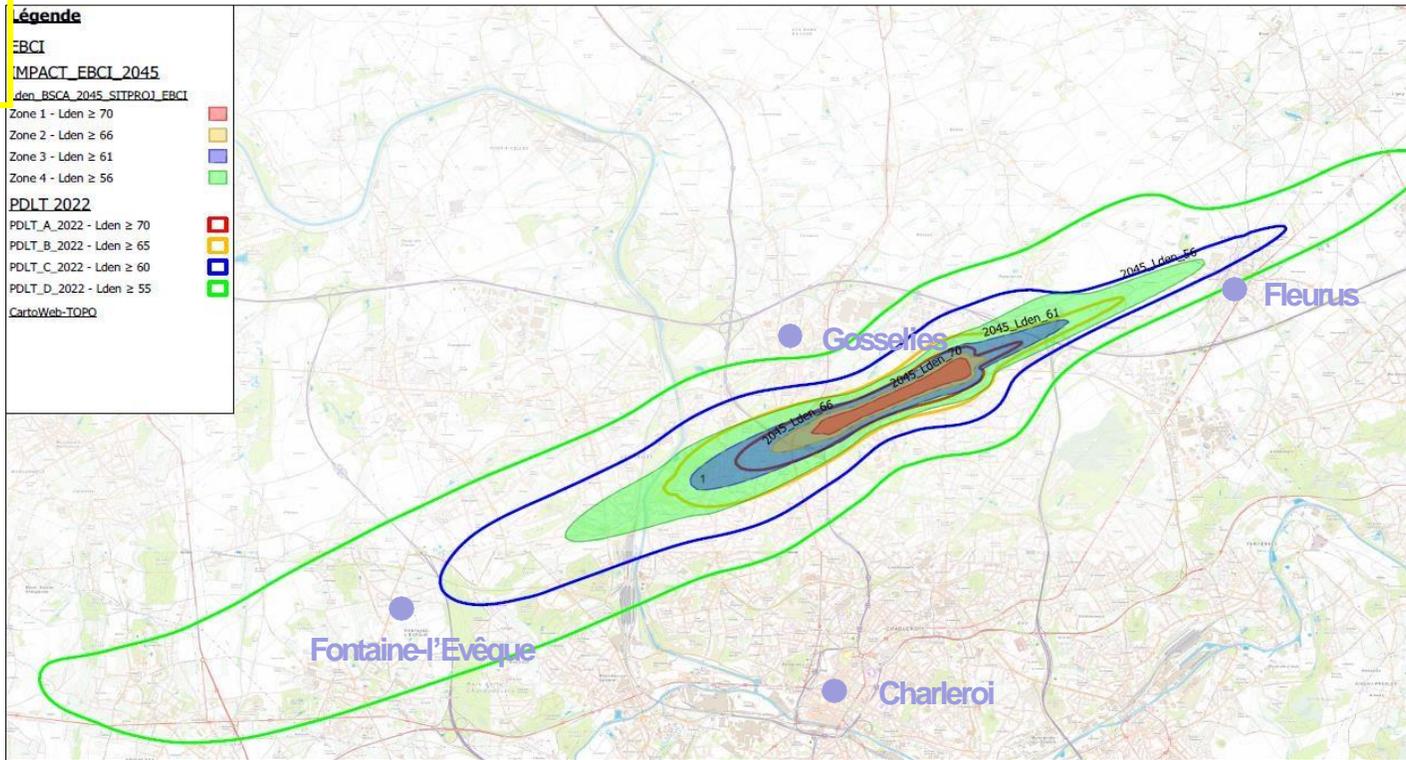
Diminution des nuisances sonores confirmés par l'étude d'incidences

- **Mouvements considérés** : aviation commerciale dont la MTOW ≥ 6 tonnes sauf vols militaires, humanitaires, sanitaires, d'aéronefs d'Etat, imposés par la DGTA, par les agents du Gouvernement wallon, par Skeyes et de la Police Fédérale, entraînement et écolage, pour raison de retour fortuit
- **Types d'appareils considérés en 2045** : Uniquement Boeing 737 Max 8 considérés dans la modélisation car Max 10 pas encore intégrés dans le logiciel IMPACT ni certifié par Eurocontrol*.

En réalité, les Max 8 seront remplacés par les Max 10 à partir de 2027, plus efficaces à tous niveaux.



Source: Ryanair



Une réduction supplémentaire des zones de bruit est donc attendue avec ce renouvellement de flotte. Pour des raisons de **non-certification** des B737 Max 10 par Eurocontrol et **l'absence de leur intégration dans le logiciel de modélisation**, ceux-ci n'ont pas pu être pris en compte dans le cadre de ces analyses.

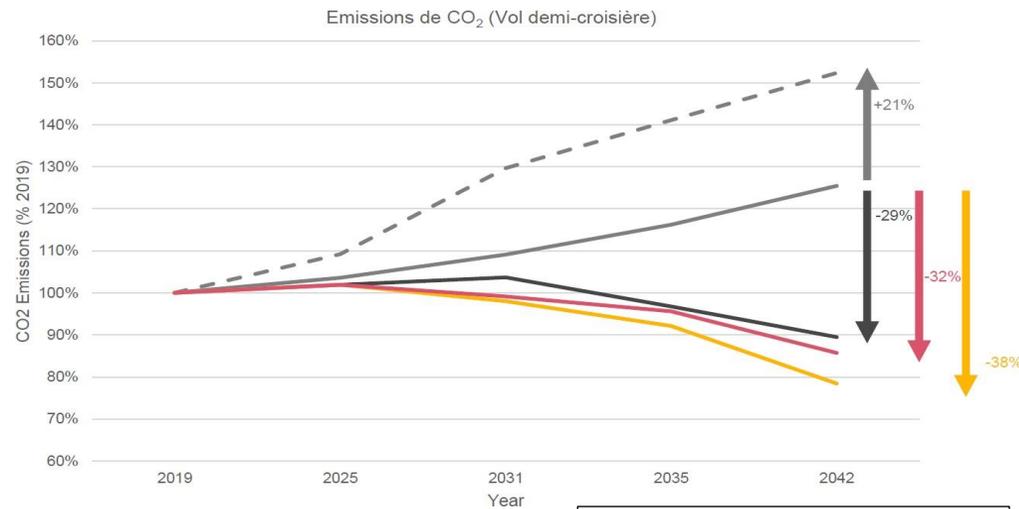
* Cette analyse est donc un worst case scenario, plus négatif que la réalité au regard des commandes passées par les compagnies.



Evolution des émissions

Evolutions 2045 par rapport à 2019 / CO₂

Etudes BSCA (réalisée par To70 – 2041 – 77.000 mouvements)



Référence : 2019 = 100%

— Référence — Pas de renouvellement de flotte — SAF - Réglementation
— SAF - Ambitieux /Vision CA — Mixte SAF & Technologies avancées

Etude d'Incidences (réalisée par ARIES – 2045 – 83.000 mouvements)



— Référence
— Avec renouvellement de flotte (-25% consom. en 2045/2019)
- - - Avec renouvellement de flotte (-50% consom. en 2045/2019)
— Avec renouvellement de flotte (-25% consom. en 2045/2019) + SAF (ReFuelEu Aviation, FE biocarburant = 30% FE JET A-1/FE e-fuel = 30% FE JET A-1)
- - - Avec renouvellement de flotte (-50% consom. en 2045/2019) + SAF (ReFuelEu Aviation, FE biocarburant = 20% FE JET A-1/FE e-fuel = 5% FE JET A-1)
— Avec renouvellement de flotte (-25% consom. en 2045/2019) + SAF (Ambitions B.S.C.A., FE biocarburant = 30% FE JET A-1/FE e-fuel = 30% FE JET A-1)
- - - Avec renouvellement de flotte (-50% consom. en 2045/2019) + SAF (Ambitions B.S.C.A., FE biocarburant = 20% FE JET A-1/FE e-fuel = 5% FE JET A-1)

Différences liées à la méthodologie et aux hypothèses

- Evaluation des émissions (à partir des vols demi-croisières (to70) et des consommations de carburant évoluant proportionnellement au nombre de mouvements (EIE))
- Manière de prendre en compte le renouvellement de la flotte
- Facteurs d'émission liés à la combustion des SAF
- Prise en compte (to70) ou non (EIE) des évolutions technologiques

- Sous réserve du rapport final à délivrer -

3. Surveillance de la qualité de l'air ambiant autour de l'aéroport de Charleroi – Rapport ISSeP 1^{er} semestre 2024



RAPPORT ISSeP 1^{er} semestre 2024

AEROPORT DE CHARLEROI

- **Valeurs contraignantes des Directives européennes 2004/107/CE et 2008/50/CE, transposées en droit wallon** : les valeurs limites et valeurs-cibles seraient respectées pour les PM10 ,PM2.5, le monoxyde de carbone, le dioxyde d'azote, le benzène et le benzo(a)pyrène (nécessite 1 année complète).
- **Critères de qualité et d'intervention définis par l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AwAC) et l'Université de Liège (ULiège)** : respectés pour le benzène, le toluène, l'éthylbenzène, le naphthalène et le formaldéhyde.
- **Non-respects de certaines nouvelles recommandations de l'OMS** : également constatés pour la plupart des stations de comparaison, situées dans un environnement influencé par d'autres sources anthropiques comme le trafic, l'industrie ou le chauffage.



RAPPORT ISSeP 1^{er} semestre 2024

AEROPORT DE CHARLEROI

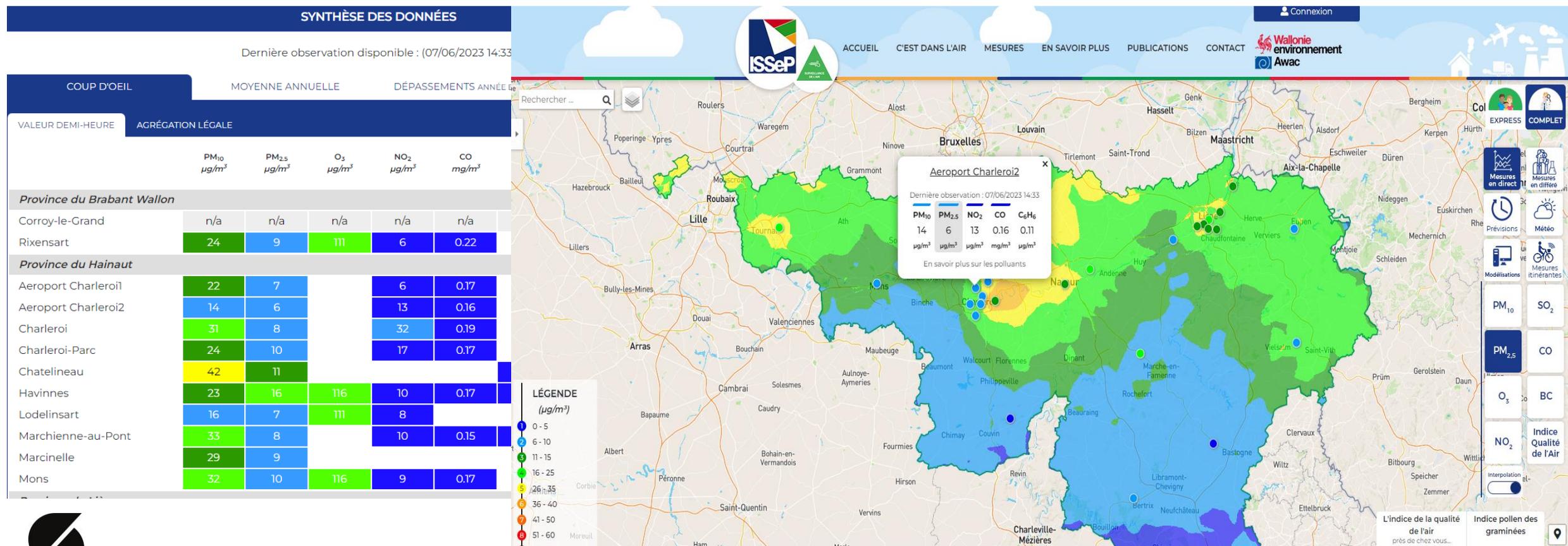
- **Les mesures autour de l'aéroport sont semblables à celles obtenues dans les stations des agglomérations de Charleroi et Liège** et sont même légèrement inférieures pour les oxydes d'azote.
- **Retombées hydrocarbures** : tous les résultats sont inférieurs à la limite de quantification. Aucune retombée en hydrocarbures n'a pu être mise en évidence.
- Les conclusions observées dans les précédents rapports sont confirmées dans ce dernier rapport

Aucun apport en provenance des activités aéroportuaires ou des mouvements des avions n'a pu être mis en évidence si ce n'est quelques apports pour le monoxyde d'azote



MONITORING EN TEMPS REEL OU DIFFERE via le site wallonair.be

Assurer la diffusion transparente des données dans un contexte global



4. Plaintes « bruit » 2024

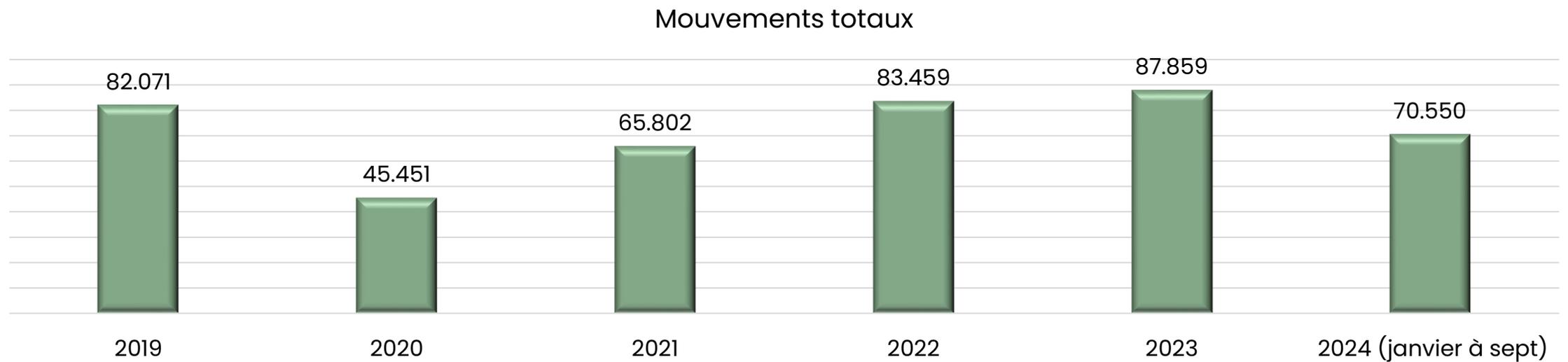
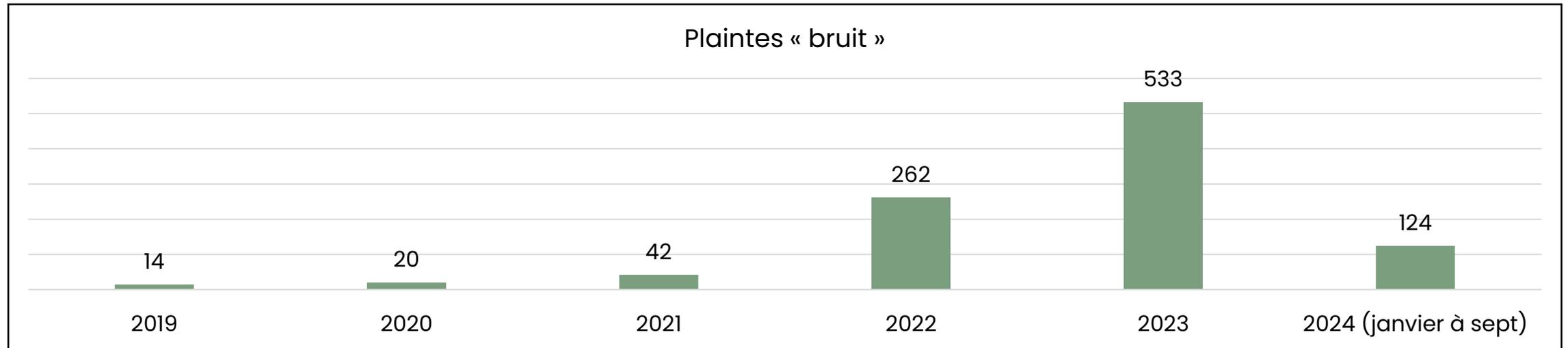


Méthode de comptage des plaintes

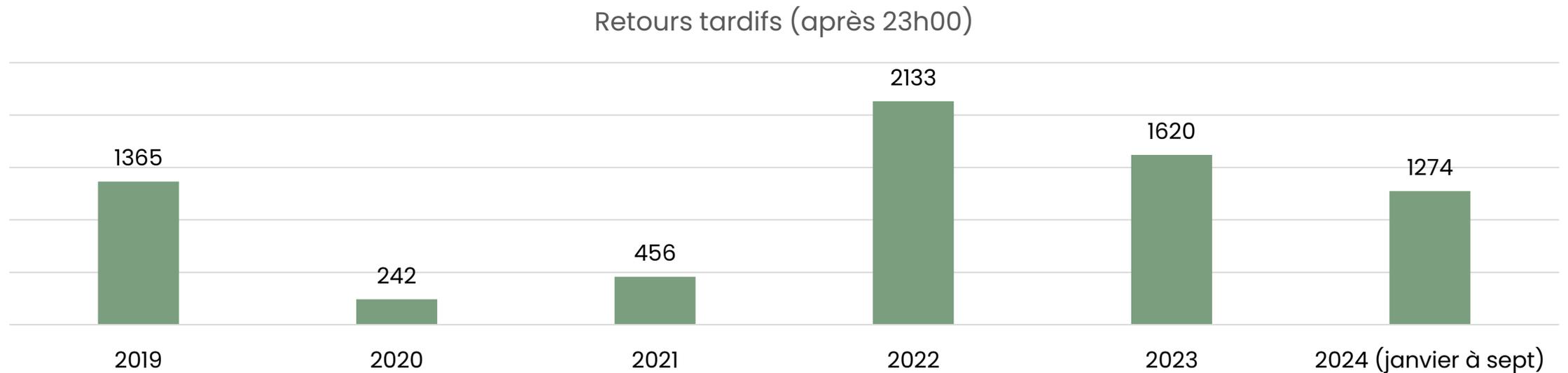
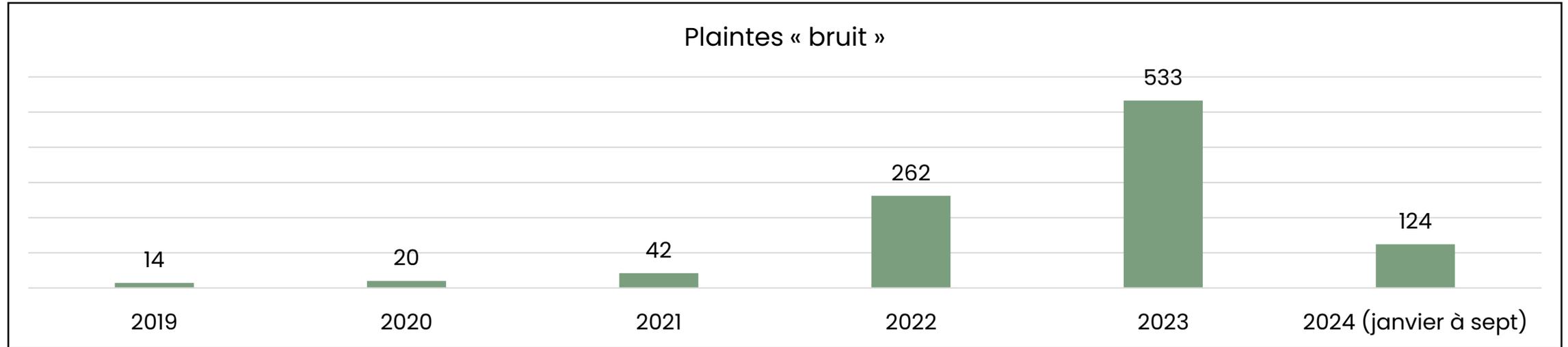
La comptabilisation des plaintes est inchangée depuis 1998 :

Tout courrier entrant (lettre, fax, courriel), tout appel téléphonique et toute visite est comptabilisée comme une plainte indépendamment du nombre d'événements (vols, bruit rampant, ...) qu'il contient.

Aéroport de Charleroi



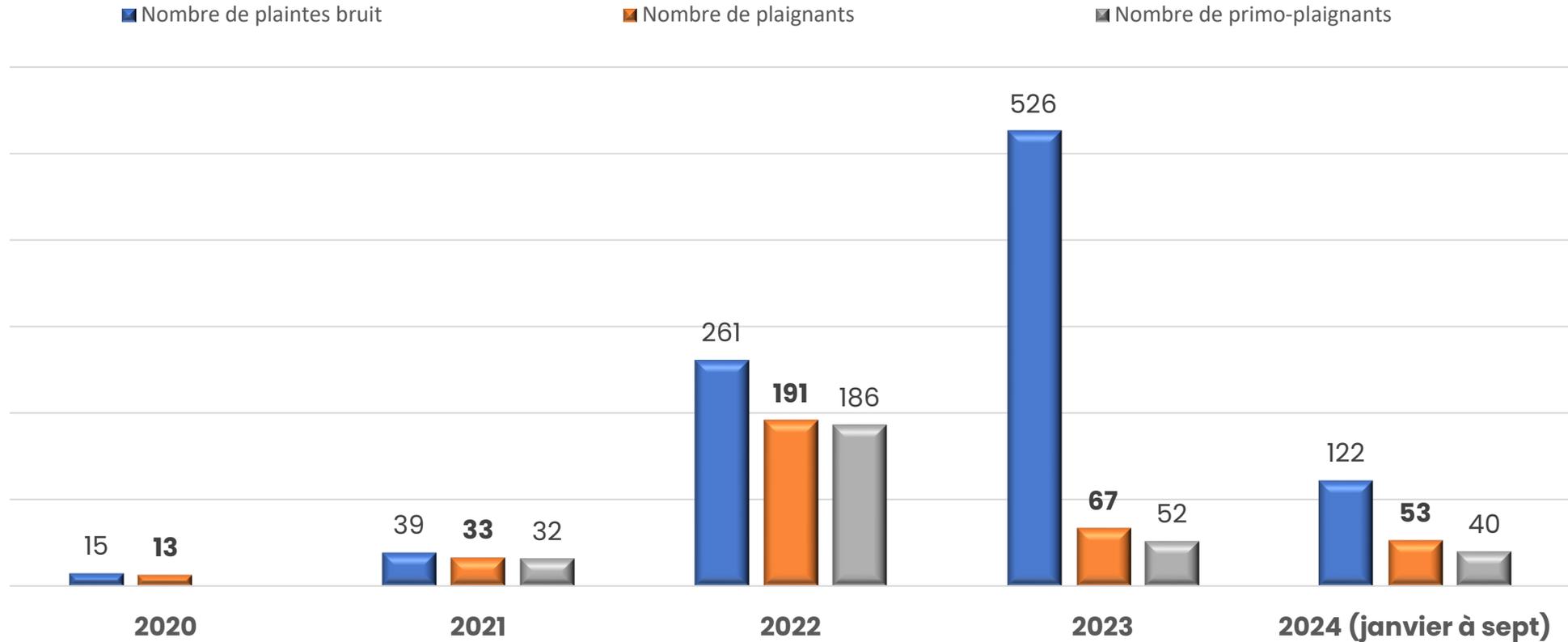
Aéroport de Charleroi



Entre 2023 et 2024 (janvier à septembre) : **baisse de 2%** de retours tardifs



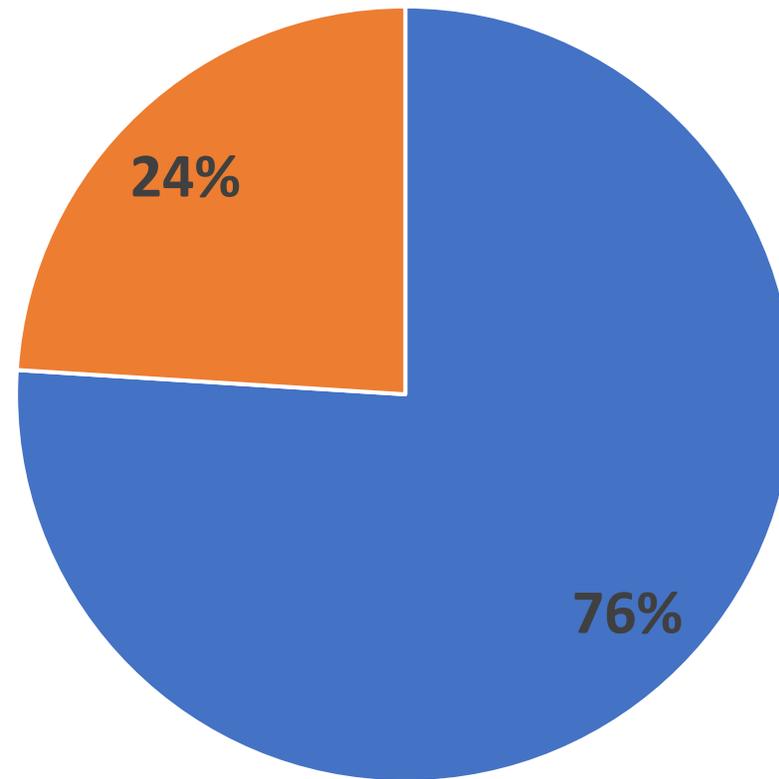
Evolution des plaintes



Primo-plaignants par rapport à l'année précédente

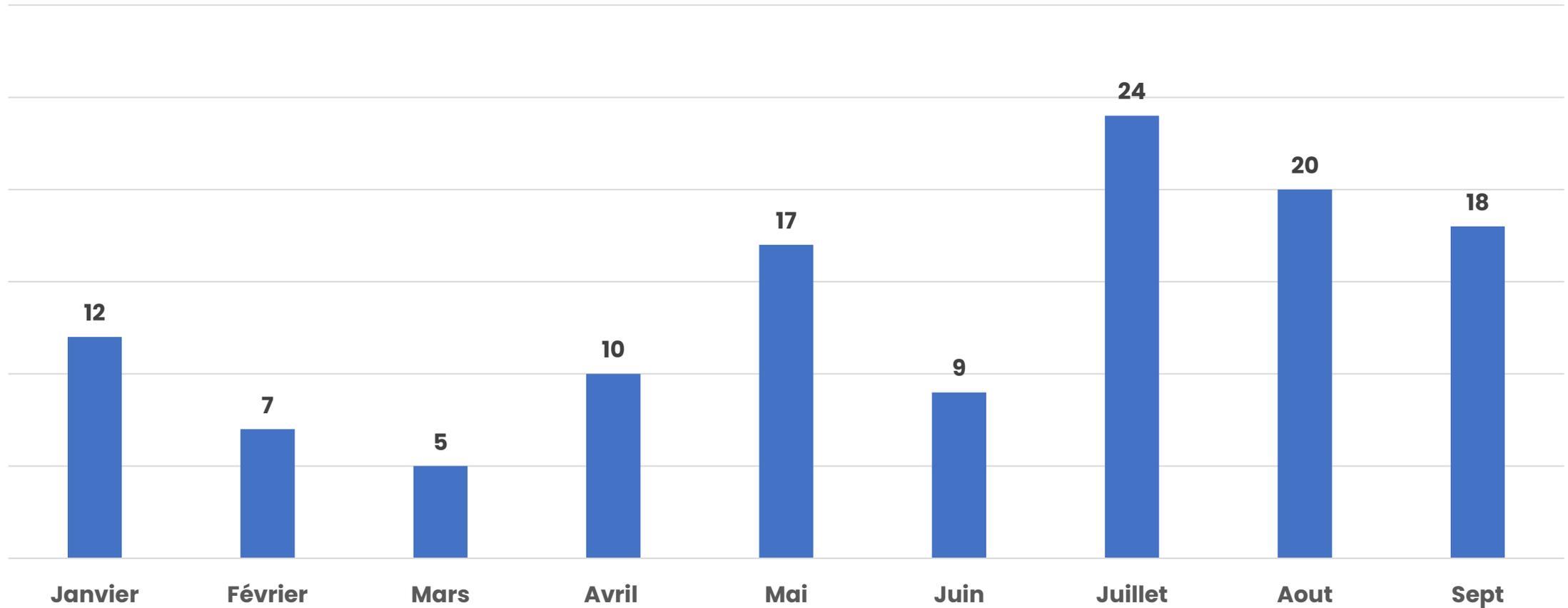


Répartition des plaignants « bruit » par rapport au PDLT



■ PDLT ■ Hors PDLT

Evolution mensuelle des plaintes « bruit » 2024



Les 9 communes avec le nombre le plus élevé de plaintes en 2024

Commune	Nombre de plaintes	Nombre de plaignants
CHARLEROI	58	15
FONTAINE-L'ÉVÊQUE	24	5
FLEURUS	9	7
BINCHE	7	2
COURCELLES	7	6
GEMBOUX	2	1
JEMEPPE-SUR-SAMBRE	2	2
NAMUR	2	2
CHATELET	2	2



Analyse des plaignants 2024 (au 30/09/24)

- 76% des plaignants sont situés à l'intérieur du PDLT
- 43% des plaintes ont été émises par 2 plaignants
- Sur les 53 plaignants:
 - 40 sont des primo-plaignants par rapport à 2023
 - 13 (déjà plaignants en 2023) ont émis 43% des plaintes en 2024

Analyse des plaintes 2024 (au 30/09) avec vols ciblés

- 48% (58) des plaintes portent sur des vols ciblés
- 74% (43) des plaintes portent sur 1 vol
- 84% (49) des plaintes portent sur des vols liés à l'aéroport de Charleroi
- 5 plaintes portent sur des trajectoires inhabituelles
- 2 plaintes portent sur des vols avec 1 dépassement sonore minimum

Analyse des vols ciblés 2024 (au 30/09)

La majorité des plaintes portent sur :

- des vols de nuit (entre 23h et 7h) (63%)
- des vols en sens normal (65%)
- des moyens porteurs (92%); la petite aviation (8%)

Activités aéroport 2024 ><2023 (même période)

- Augmentation de 5% des mouvements totaux
- Augmentation de 11% des passagers
- Diminution de 2% des retours tardifs

5. Démantèlement et recyclage des avions : état d'avancement du dossier



6. Divers



6.a. Etat d'avancement des mesures d'accompagnement



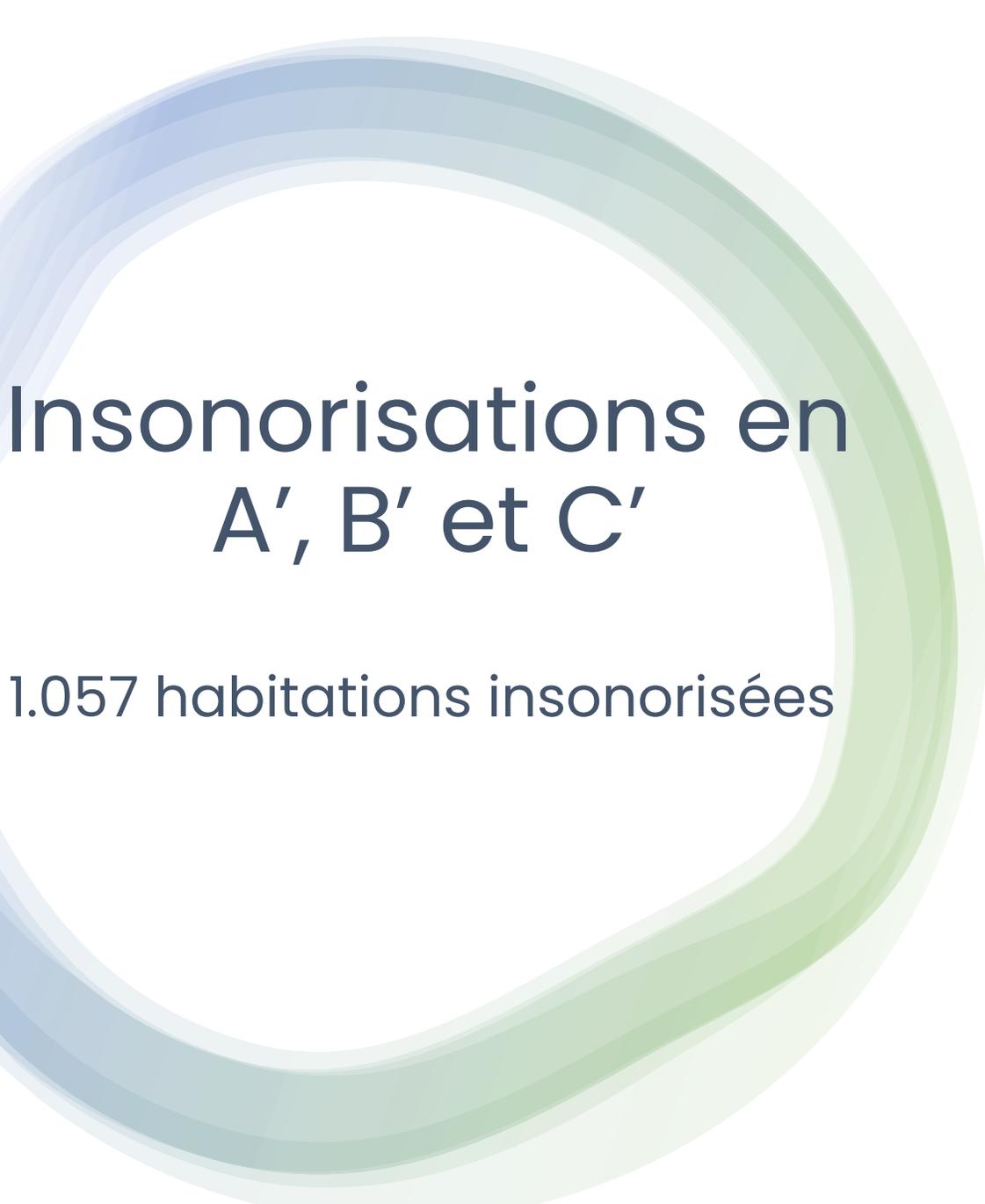


Acquisitions en A' et B'

215 maisons acquises

CHARLEROI

215



Insonorisations en A', B' et C'

1.057 habitations insonorisées

CHARLEROI	1026
FLEURUS	31



Primes insonorisation en D'

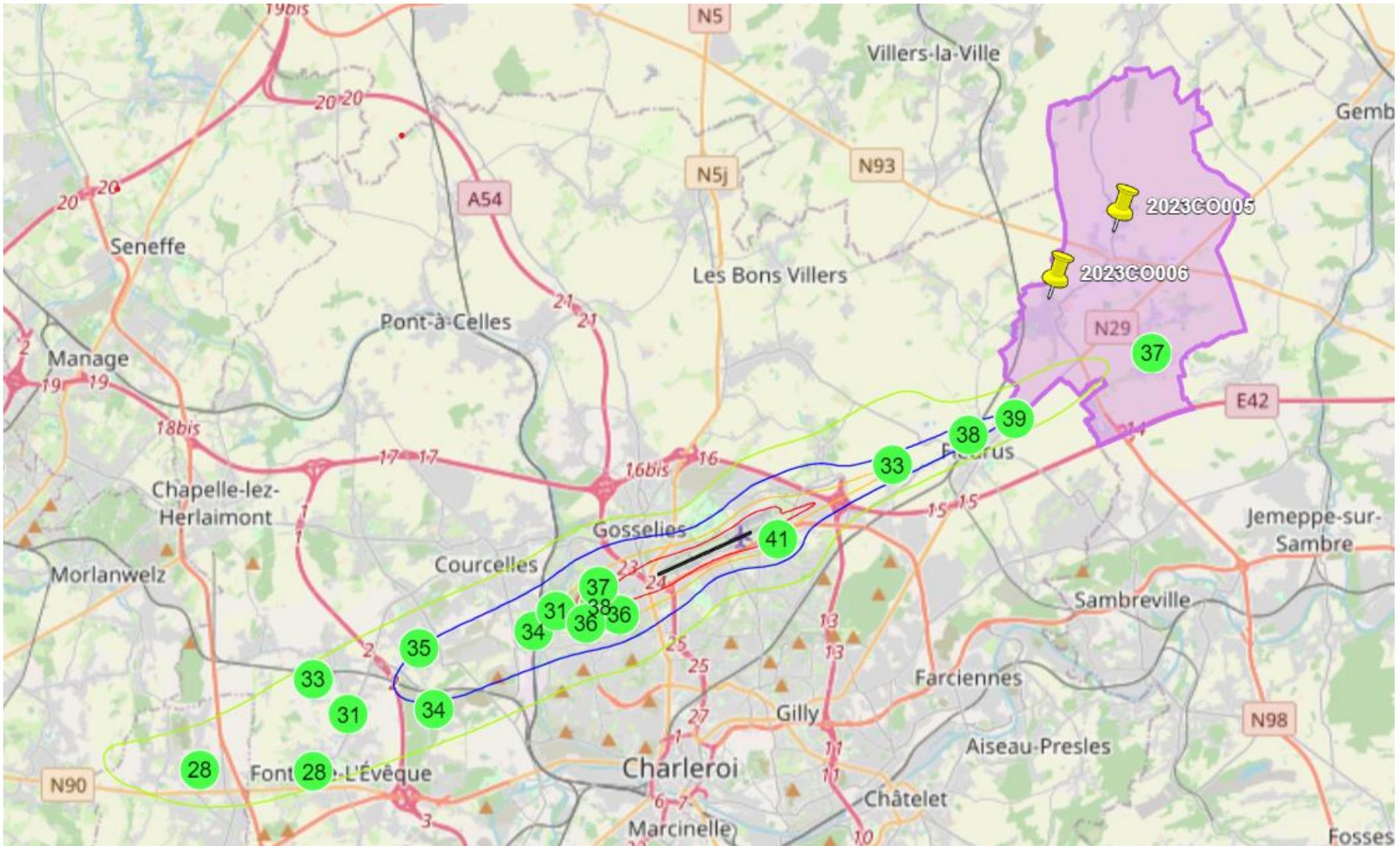
2.666 primes versées

CHARLEROI	1901
COURCELLES	320
FLEURUS	305
FONTAINE-L'ÉVEQUE	137
SOMBREFFE	3

6.b. Mesures sonores en dehors du PDLT

Etat d'avancement





Mesures sonores dans les communes wallonnes en dehors du PDLT

- **Demande motivée** de la commune à adresser par courrier officiel à la SOWAER
- **Analyse** de la demande par la SOWAER
- **Concertation** avec la commune pour choisir les 2 localisations les plus pertinentes :
emprises communales ou bâtiments publics
- Mesures de **14 jours représentatifs** de l'activité annuelle de l'aéroport
- Mesures réalisées par un bureau d'acoustique agréé par la RW et prises en charge par SOWAER
- **2 sonomètres** temporaires par commune / tous les 2 ans maximum
- Pour toute demande complémentaire, la commune devra en assurer le cout financier



6.c. Rapport d'activités 2023 de l'ACNAW

Disponible sur le site www.ACNAW.be



6.d. AERO-SOLS : réunion citoyenne pour la présentation des résultats et conclusions du projet.

Quand? le lundi 18 novembre 2024 de 20h à 22h

Où? Hôtel Vander Valk Charleroi

Troisième newsletter parue en octobre

www.issep.be/aero-sols/

Newsletter - Etude participative « Aéro-Sols »
Etude des retombées atmosphériques autour des aéroports de Liège et Charleroi
Lettre aux riverains n°3, octobre 2024

Le programme d'échantillonnage
Légende tableau : x = relève prévue, case verte = relève réalisée

	Jun 23	Juil. 23	Août 23	Sept. 23	Oct. 23	Nov. 23	Déc. 23	Jan. 24	Fév. 24	Mars 24	Avril 24	Mai 24	Juin 24
Jauges	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Biosurveillance	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Collecte des poussières atmosphériques par des jauges → échantillonnage terminé !
Biosurveillance : accumulation des polluants par les graminées → échantillonnage terminé !

Les analyses sont terminées !
L'interprétation des résultats est en cours
Les résultats seront fournis après interprétation de l'ensemble des données récoltées sur une année. Le rapport complet sera disponible à la fin du projet (fin 2024).

Quelques chiffres :
→ 2 aéroports (Liège et Charleroi)
→ 6 jardins par aéroport
→ 2 stations de référence en milieu urbain
→ 14 points de mesure au total
→ Plusieurs polluants mesurés : métaux, hydrocarbures et HAPs

Réalisé à ce jour :
→ 13 relevés de jauges soit 182 prélèvements
→ 28 récoltes de graminées

Invitation à la réunion citoyenne finale
Quel ?
Présentation des résultats et des conclusions du projet
Quand ?
Lundi 18 novembre 2024 de 20h à 22h
Où ?
Hôtel Vander Valk Charleroi, Chaussée de Courcelles 115, 6041 Charleroi
Parking gratuit de l'hôtel à votre disposition

Soyez les bienvenus !

Contact : ISSEP - Sophie Célévœur et Caroline Thiry
Mail : issep@issep.be
Site web : www.issep.be/aero-sols/

Eco-impact : Marie Cors
Tel : 0497 11 83 35

Wallonie environnement SPW